



Procès Verbal Assemblée Générale du Club Arc-en-Self des 4 et 5 Juin 2015- Aix-en-Provence

La Présidente Gaëlle Auffret ouvre la séance du Club des Utilisateurs d'ARC EN SELF. Elle remercie les participants d'avoir répondu présents toujours aussi nombreux, cette année encore, à Aix. Elle salue, comme il est de tradition, les nouveaux participants en les assurant d'un accueil aussi chaleureux que possible.

Odile Pizzato décrit alors les modalités pratiques des deux journées.

Les travaux débutent par les ateliers de travail. L'assemblée plénière étant programmée, pour le lendemain.

Le jeudi 4 juin, donc, les participants ont débattu par groupe d'environ 20 personnes, des thèmes suivants :

- Régie et comptabilité annexe : la chasse aux doublons
- Les objectifs du contrôle d'accès à l'établissement
- La réelle utilisation des outils de dématérialisation dans la gestion de la restauration
- Contrôle d'accès au self : répartition des rôles intendance et vie scolaire
- La carte unique régionale : Expérience de Picardie et de Midi-Pyrénées
- La mise en place des bornes de réservation des repas
- Harmonisation des tarifs et réforme territoriale

Régie et comptabilité annexe : la chasse aux doublons

En préalable, tous les participants soulignent la nécessité d'une collaboration étroite entre les utilisateurs d'AES et les comptables. Un paramétrage exhaustif de tous les modes de paiement et des opérations comptables est, pour tous, le gage d'une sérénité totale en fin de mois.

L'édition des annexes à la FQE (FQR) est indispensable pour une transmission sans faille des données comptables.

La transmission des bordereaux et la saisie des encaissements en double AES et régie, pratiques encore suivies par certains, très minoritaires cependant, sont à bannir.

La mise en place de favoris, pour les éditions de fin de mois à intégrer dans GFC, facilite grandement le passage des écritures récapitulatives en fin de mois.

L'utilisation d'un lecteur de chèques : endosseur et scanneur est présentée par certains, comme la parade contre la perte éventuelle des chèques durant leur envoi à la TG.

Les objectifs du contrôle d'accès à l'établissement

Les congressistes notent que la carte du self est très peu utilisée pour permettre l'accès informatisé à des bâtiments, des parkings ou même à l'entrée de l'établissement.

Il n'est pas possible, par ce biais, de savoir qui est dans l'établissement à un instant T. D'où le peu d'engouement pour cette application.

Ceux qui l'utilisent, le pratiquent en dehors de heures d'affluence, pour soulager les personnels de la loge.

Des applications, telles que les accès aux copieurs, aux ascenseurs, au local à vélo aux salles sensibles ont cependant été présentées.

La réelle utilisation des outils de dématérialisation dans la gestion de la restauration

Elle est dans l'air du temps. Deux axes ont été débattus. La communication avec les familles et les encaissements

Premier axe : la communication avec les familles.

* La transmission des factures par mail engendre des économies de temps (manipulation et remises aux élèves) et d'argent (édition, affranchissement). Elles se généralise de plus en plus, parmi les participants, qui relèvent la grande convivialité du logiciel en la matière.... Quand on dispose d'Outlook la messagerie de windows.



Une attention particulière doit être portée au renseignement des adresses électroniques. Un établissement suggère que la demande d'envoi de factures par mail peut être effectuée par les familles dans le dossier d'inscription

* La mise en ligne des consommations et des opérations financières, service payant cependant, connaît elle aussi un succès grandissant. Elle permet de réduire le nombre d'appels mais aussi le nombre de relances.

Deuxième axe : les encaissements.

Les établissements qui ont opté pour le paiement en ligne constatent un net gain de temps, mais indiquent, qu'une clarification comptable est nécessaire à la mise en place.

Des frais financiers fixes et variables sont induits par cette démarche. Attention à les prendre en compte.

Contrôle d'accès au self : répartition des rôles intendance et vie scolaire

Personnel d'intendance ou de vie scolaire ? qui doit être présent à la borne d'entrée au self ?

La règle n'est pas universelle parmi les établissements représentés et il semble que la clé soit détenue par la direction de l'établissement, qui impose son choix.

Certains participants indiquent qu'ils ne sont présents qu'en fin de service, pour régler les anomalies de passage avec le PDA ou la carte passe. D'autres confient le PDA aux surveillants....

La carte unique régionale : Expérience de Picardie et de Midi-Pyrénées

La carte Jeune de Midi Pyrénées permet aux lycéens d'accéder à différents services : Transport, prêt de livres, accès au self et de bénéficier de certaines réductions

La carte Cursus Picardie apporte peu ou prou les mêmes services mais semble être peu utilisée dans les selfs.

Principaux écueils, les affectations en début d'année et l'échange en cas de perte, au cours de l'année, qui s'avèrent être plus fastidieux qu'avec une carte ALISE.

La mise en place des bornes de réservation des repas

La question du gaspillage alimentaire amène, un jour ou l'autre, les établissements à se pencher sur la mise en place éventuelle d'un système automatisé de gestion des repas, à partir d'une borne ou sur l'espace famille restauration. Le rapport coût/économie doit alors être étudié.

La réservation ciblée pour des étudiants le soir, ou pour des périodes de courte durée : travaux, fin d'année est cependant mise en avant.

Harmonisation des tarifs et réforme territoriale

Une grande variété des tarifs entre les différentes collectivités et au sein d'une même collectivité (IDF) a été mise en évidence. Les régions et les départements en pleine mutation administrative, ont des comportements opposés pour trancher cette question.

Certaines régions (Pays de Loire-Midi Pyrénées, Nord...) laissent une grande liberté aux EPLE, tandis que d'autres (Alsace) ont une politique d'encadrement plus stricte.

Le lendemain, vendredi 6 juin s'est tenue l'assemblée plénière durant laquelle la synthèse ci-dessus a été présentée. L'après-midi, les sujets suivants ont été évoqués :

1. Gaëlle Auffret rappelle que le Club des Utilisateurs d'Arc-en-Self et la Société ALISE sont deux entités distinctes, indépendantes l'une de l'autre, tant au niveau de leur gestion que de leurs activités.

Une convention annuelle régit leurs relations.

Elle rappelle aussi que tous les organisateurs (membres du bureau et correspondants régionaux) sont bénévoles et que tout le travail engendré par l'organisation des réunions régionales, de l'Assemblée Générale ou de la Lettre du Club s'effectue en plus des tâches, que tous les adhérents remplissent en tant que gestionnaire et/ou comptable.



2. Sylvie Arnould et Sylvie Estibals dressent le bilan des trois sessions de formation groupées financées par le Club qui ont concerné des débutants comme des confirmés. En un mot : satisfaction.

3. Gaëlle Auffret revient ensuite sur les onze réunions régionales, qui ont eu lieu de février à mars dernier. Elle rappelle que les échanges y sont toujours fructueux et que s'il fallait mettre en avant une raison d'adhérer au Club, ce serait celle-là : Unique occasion de partager et de recueillir des informations sur l'application de contrôle d'accès. Elle rappelle enfin, que l'adhésion au Club induit une remise de 25% sur le montant de la maintenance du logiciel (Un des articles de la convention entre le Club et et Alise)

4. M. Divay attire à nouveau l'attention de tous, sur l'utilité de consulter le site internet du Club www.clubarcenself.fr, qui recèle, notamment dans son espace adhérents, de trésors d'informations. Il rappelle que l'inscription à l'AG, ayant dû exclusivement être effectuée sur le site, a considérablement boosté le nombre d'inscrits.

5. Vient alors la **première formalité** : Le vote du Procès verbal de l'AG 2014 à Lille -> Voté à l'unanimité.

6. Deuxième formalité administrative, le vote du bilan 2014 (Voir lettre du CLUB n° 20) L'exercice 2014 présente pour la première fois **un déficit de 3 413,20 €**, qui soustrait aux réserves des exercices précédents, porte le niveau de celles-ci à **92 014,26 €**. – Voté à l'unanimité.

7. Troisième formalité administrative, le vote du montant de la cotisation 2016 : Maintenu à 150 € -> Voté à l'unanimité.

8. Gaëlle Auffret insiste alors sur le fait qu'il convient de s'interroger sur l'utilisation des réserves :

- Multiplier les formations groupées, pour les débutants et les expérimentés
- Développer de nouveaux services sur le site internet : Inscription AG, formations groupées
- Publicité aux adhérents pour promouvoir les services du site

Un point sur les évolutions de la réglementation concernant la « biométrie rcm » dans les restaurants scolaires a été détaillé par Pierre Benguigui d'ALISE. En résumé, et depuis avril 2014 et la proposition de loi du Sénat, rien n'a été entériné. L'engouement des établissements pour cette application, qui permet aux lycées et collèges de s'affranchir des cartes est toujours réel.

Clôture de l'assemblée générale :

Il est 16h30, Gaëlle Auffret remercie au nom de tous les participants Odile Pizzato pour la nouvelle excellence de son organisation et l'ensemble des participants pour la qualité de leurs contributions aux débats. L'Assemblée Générale du Club ARC-en-SELF® est alors déclarée close.

Rendez-vous est donné pour l'assemblée générale début juin 2016.